

Sténographie! Clavigraphie! Calligraphie!

# GRAND CONCOURS INTERNATIONAL

Organisé à l'occasion de

## L'EXPOSITION IMPERIALE BRITANNIQUE

Montréal, Canada, 24 Mai-12 Octobre 1896

### PROGRAMME:

Art. 1. — A l'occasion de la première Exposition Internationale au Canada, l'Administration du STÉNOGRAPHIE CANADIEN a cru bon d'organiser un grand concours pour tout ce qui se rattache à l'écriture, et la Compagnie, par ses directeurs-général et secrétaire, MM. J. H. Stiles et W. St Paul Seltz, a gracieusement consenti à ouvrir un département spécial à cette fin.

Art. 2. — Ce concours comprendra trois sections: Section I. — Sténographie; Section II. — Clavigraphie; Section III. — Calligraphie. Chacune de ces trois sections se subdivisera, à son tour, à un certain nombre de divisions et de classes conformément à la classification générale à la fin de ce programme.

Art. 3. — Les concours de vitesse, de lecture à vue et de clavigraphie auront lieu du 1er au 6 juin 1896, selon le nombre des concurrents.

Art. 4. — Ce concours est ouvert à tous les sténographes sans distinction de méthode et aux praticiens de n'importe quel système de machine à écrire.

Bien entendu, il y aura concours pour chaque langue représentée: vitesse et lecture à vue; mais tous les systèmes d'une même langue seront compris dans un même concours.

Art. 5. — Les textes de la composition de calligraphie-sténographique (thème et version) sont laissés au choix des concurrents.

Art. 6. — Les travaux de rédaction (mémoires ou rapports) devront, pour faciliter leur groupement, être présentés, autant que possible, sur papier foolscap (six pouces) soit format Teillière (21x31).

Tous les travaux, sans exception, devront mentionner, à l'endos, les nom, prénoms, âge, profession, titres et adresse du concurrent.

Art. 7. — Tous les travaux, quels qu'en soient la nature et le genre, devront être faits spécialement pour le concours de Montréal et porter en tête une mention dans ce sens.

Ils seront exposés, dans le Palais de Crystal, du premier jour de l'Exposition au dernier jour.

Art. 8. — L'admission aux concours est gratuite pour toutes les classes.

Ceux-là seuls qui concourront pour la vitesse devront faire un dépôt de sa, lequel sera confisqué si le concurrent manque de s'inscrire au concours.

Toute demande, pour la vitesse, devra être faite avant le 15 mai et être accompagnée du montant requis.

Art. 9. — Tous travaux devront être adressés comme suit: LE STÉNOGRAPHIE CANADIEN, *tirour 217, Département E, Montréal, Canada*, où ils devront arriver le plus tard le 15 mai 1896.

Surtout — qu'on le prenne en bonne part — tout devra être soigneusement et soigneusement enveloppé.

Enfin, on voudra bien mentionner la classe sur l'enveloppe.

Art. 10. — Les récompenses consisteront, pour chaque classe, en trois médailles: or, argent et bronze, avec attaché ruban soie cramoisie, et chaque médaille sera accompagnée d'un diplôme indiquant le degré de récompense.

Ces récompenses seront décernées vers la fin de juillet, afin de donner aux concurrents le temps d'en bénéficier. Elles seront *tourales par la Compagnie d'exposition*, ce qui est une garantie pour tous les concurrents.

### Classification générale:

#### SECTION I — STÉNOGRAPHIE

##### Classe I. — Calligraphie

- a. — Concurrents libres connaissant la sténographie depuis plus d'un an;
- b. — Concurrents libres connaissant la sténographie depuis moins d'un an;
- c. — Elèves d'écoles ou d'institutions, de cours publics ou privés (concourant par groupes).

##### Classe II. — Vitesse.

- |                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| a. — 60 mots par minute. . . . .   | } Degré élémentaire. |
| b. — 80 — — — — —                  |                      |
| c. — 100 mots par minute . . . . . |                      |
| d. — 120 — — — — —                 | } Degré supérieur.   |
| e. — 150 — — — — —                 |                      |

##### Classe III. — Lecture à vue.

- a. — Concurrents connaissant la sténographie depuis plus d'un an;
- b. — Concurrents connaissant la sténographie depuis moins d'un an.

##### Classe IV. — Procédés d'enseignement de la sténographie.

- a. — Exposition du cours élémentaire de sténographie;
  - b. — Exposition du cours supérieur.
- N.B. — Ces travaux devront être présentés en écriture ordinaire.

##### Classe V. — Travaux scolaires et d'élèves de cours de sténographie.

- a. — Certes géographiques avec noms entièrement en sténographie;
- b. — Travaux divers des élèves dans les écoles; (cahiers de devoirs journaliers; travaux en sténographie sur les sciences, les mathématiques, la littérature, etc.);
- c. — Travaux divers des élèves de cours publics ou privés de sténographie (cahiers de devoirs, résumés de cours, etc.)

##### Classe VI. — Travaux sur des sujets littéraires ou scientifiques.

- a. — Travaux inédits en sténographie (en dehors des travaux scolaires).